

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA GRAVE

ARTICLE 1

Par arrêté en date du mardi 16 février 2021, le maire de la commune de La Grave a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de La Grave.

ARTICLE 2

Le projet de modification de droit commun du PLU sur l'ensemble du territoire vise à améliorer la rédaction du règlement des zones naturelles, dans le but d'y autoriser explicitement la réalisation de centrales hydroélectriques.

ARTICLE 3

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification de droit commun n°1 du PLU de La Grave.

La délibération d'approbation devient exécutoire dès sa transmission au Préfet, si celui-ci n'a pas demandé d'apporter des modifications au document et si les autres formalités ont été effectuées.

ARTICLE 4

Madame Christine VALLA a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Marseille.

ARTICLE 5

Il sera procédé du lundi 22 mars 2021 à 10 h au jeudi 23 avril 2021 à 12h inclus à une enquête publique, pour une durée de 31 jours, sous la responsabilité de Monsieur Jean-Pierre PIC, maire de La Grave, auprès duquel des informations peuvent être demandées.

Madame le commissaire enquêteur sera présent recevra les observations du public :

- le lundi 22 mars 2021 de 10h à 12 h dans la petite salle des quartiers
- le jeudi 22 avril 2021 de 10 h à 12 h dans la petite salle des quartiers

Pour les personnes désirant questionner le commissaire enquêteur et ne pouvant se déplacer, une permanence téléphonique sera assurée.

Si une permanence de pouvait être assurée, à cause de la fermeture du Col du Lautaret, sa date de report vous sera communiquée par affichage ainsi que sur le site internet de la mairie.

ARTICLE 6

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet de la commune : <https://lagrave-lameije.fr/siteMairie/enquetes-publiques/>

ARTICLE 7

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sur support papier ainsi qu'un registre d'enquête publique seront accessibles en mairie de La Grave – RD 1091 – 05320 LA GRAVE, aux jours et heures habituels d'ouverture de l'accueil de la Mairie (sauf jours fériés ou pour raisons exceptionnelles) : lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi de 9h30 à 11h30

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie à l'adresse suivante : enquete.publique@lagrave-lameije.fr.

ARTICLE 8

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête en mairie,
- par voie postale, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de La Grave – RD 1091 – 05320 LA GRAVE ;
- par email à l'adresse [enquete.publique@lagrave-lameije](mailto:enquete.publique@lagrave-lameije.fr) en indiquant dans l'objet « enquête publique pour la modification du PLU de La Grave » et à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.

ARTICLE 9

Le projet a été soumis à évaluation environnementale, laquelle est jointe au dossier d'enquête publique. Les avis des collectivités territoriales et de l'autorité environnementale sont joints au dossier d'enquête publique.

ARTICLE 10

Les mesures nécessaires afin d'assurer les conditions sanitaires adéquates à la consultation des dossiers dans les locaux sont expliquées dans l'annexe de l'arrêté portant mise en enquête publique. La municipalité se réserve le droit d'adapter les mesures en fonction de l'évolution des consignes ministérielles.

ARTICLE 11

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique et fixant les modalités de l'enquête est affiché pendant un mois en mairie.